

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250710-2402_BIS-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 10 juillet 2025

Date de la convocation : 04/07/2025

Objet : Autorisation de lancement de la consultation et de signature des marchés publics de travaux pour le réseau de chaleur de la commune de Septmoncel

Délibération N°2402

Le Bureau Syndical s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, assisté de **M. Jean-Daniel MAIRE**, **Mme Isabelle HEURTIER** et **M. Gérard GINET** respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-président.

Membres du Bureau présents : 10

MM. Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Michel **GANNEVAL**, Philippe **GIMBERT**, Colette **GIRARD**, Hervé **GUY**, Jacques **LAGNIEN**, René **MOLIN**, Ginette **ROUSSILLON**, Danièle **PONSOT**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 3

MM. Philippe **BLANCHET**, Rémi **HUGON**, Jacky **REVERCHON**.

Membres du Bureau absents : 10

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoît **COLIN**, Jean-François **DEMARCHI**, Catherine **MILLERET**, Christelle **MORBOIS**, Virginie **PATE**, Laurent **PETIT**, Claude **PIMPIE**, Jean **RICHARD**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Autorisation de lancement de la consultation et de signature des marchés publics de travaux pour le réseau de chaleur de la commune de Septmoncel

Le Président,

Vu les statuts du SIEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, en particulier les articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1,

EXPLIQUE QUE la commune de Septmoncel a transféré au SIEC du Jura sa compétence création et exploitation de réseau de chaleur à compter du 1^{er} août 2025. Le SIEC a délibéré le 14 juin 2025 pour accepter ce transfert de compétence. Afin d'offrir des délais de création raisonnables à la commune et aux futurs abonnés, il a semblé pertinent que, lors de ce même comité, le SIEC délibère sur le principe du recours à la concession pour ce projet, en vue de l'attribuer à la SPL Jura Chaleur Renouvelable, avec laquelle il se trouve en situation de quasi-régie. Il convient de souligner que la poursuite de la procédure, dont la signature du contrat de concession éventuel, demeure subordonnée à l'effectivité du transfert de compétence le 1^{er} août 2025.

QUE dans l'attente de la signature du contrat de concession, le SIEC est maître d'ouvrage des travaux de construction de réseau de chaleur sur le territoire de la commune de Septmoncel à compter du 1^{er} août 2025.

QUE les travaux consistent à créer un réseau de chaleur de 1 km et remplacera 11 chaufferies au fuel ou gaz propane par autant de sous-stations sur le territoire de la commune de Septmoncel (la prospection étant toujours en cours, le nombre de bâtiments à raccorder pourrait évoluer).

QUE le coût des travaux est estimé à 2 000 000 € HT et peut bénéficier d'aides publiques qui ont été sollicitées en amont également.

Les travaux sont répartis en 7 lots :

- Lot n° 1 : Terrassement, gros œuvre, VRD
- Lot n° 2 : Maçonnerie
- Lot n° 3 : Charpente et couverture
- Lot n° 4 : Serrurerie
- Lot n° 5 : Platerie
- Lot n° 6 : Chauffage et réseau de chaleur
- Lot n° 7 : Electricité

EXPOSE QUE la procédure de mise en concurrence du marché mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte (article R. 2123-1 1 du code de la commande publique).

QUE pour répondre aux différentes contraintes procédurales et temporelles, dans l'attente de la finalisation de la procédure de concession, il convient d'autoriser le Président du SIEC à lancer et signer les marchés publics de travaux pour la création du réseau de chaleur de la commune de Septmoncel.

PROPOSE d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés publics de travaux pour la création du réseau de chaleur de la commune de Septmoncel et de déléguer au Président les pouvoirs relatifs à ce marché public.



Après exposé du Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour les travaux de création du réseau de chaleur de la commune de Septmoncel, en application de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique et la signature desdits marchés, dans l'attente de la finalisation de la procédure de concession avec la SPL Jura Chaleur Renouvelable,**
- **D'approuver que le marché sera conclu pour une durée de 2,5 ans et pour un montant prévisionnel sur la durée d'exécution de 2 000 000 € HT,**
- **De déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans l'attente de la finalisation de la procédure de concession avec la SPL Jura Chaleur Renouvelable.**

Fait et délibéré le 10 juillet 2025

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,**

Bernard BRUNEL